
Conseil communautaire
Séance du 6 mars 2025

Délibération

N° 2025_03_13

Modification du règlement relatif à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Par délibération n° 2024_04_10 du 11 avril 2024, le conseil communautaire a adopté le nouveau règlement relatif à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Depuis son adoption, il a été décidé une refonte des tournées de collecte avec une modification de la fréquence des collectes, à intervenir progressivement entre 2025 et 2026. Cette modification doit être reprise dans le règlement.

De plus, la mise en application de ce nouveau règlement a fait apparaître la nécessité d'apporter certaines précisions sur les faits générateurs de la modification de la composition d'un foyer ouvrant droit à réclamation.

Enfin, afin de prendre en compte les difficultés administratives liées à un décès, il est proposé d'accorder un délai de réclamation plus long que les autres réclamations pour ce type de réclamation.

Les modifications proposées sont mises en évidence dans le document joint à la présente délibération.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 18 février 2025,
Ayant entendu l'exposé de Mme Virginie BLANDIN,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 39 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Paraphe : _____

1. – D'adopter le règlement REOM tel que proposé en annexe (amendement adopté à l'unanimité : délai de réclamation en cas de décès porter à 6 mois). Ce nouveau règlement annulant et remplaçant le précédent.

2. – De rendre applicable ce nouveau règlement à compter du 1^{er} avril 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

M. Louis EUDIER



Le Président de séance

M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 6 mars 2025

Sur convocation adressée le 28 février 2025,

Étaient présents (35) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
M. Jean-Louis LUC,
M. Éric RENÉE (jusqu'à la délibération n° 14),
M. Daniel DELAFENETRE,
M. Claude BELLIN,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
M. Mario DEMAZIERES,
Mme Odile DECHAMPS,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND,
M. Gilles COTTEY,

Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natasha BLY,
M. Francis ALABERT,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER,
M. Christophe ADE,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS,
M. Laurent BENARD,
M. Michel DUSSAUX

Paraphe : _____

Étaient représentés (4) :

M. Vincent LEMETTAIS

Représenté par M. Didier TERRIER,

Mme Michaël DODELIN

Représenté par Mme Catherine DUCHESNE,

Mme Herléane SOULIER

Représentée par M. Florian LEMAIRE,

M. Arnaud MOUILLARD

Représenté par Mme Virginie BLANDIN,

Étaient absents (7) :

Mme Stéphanie ETIENNE,

M. Eric CARPENTIER,

Mme Céline DAMBRY,

M. Jean-Marc DOUCET,

Mme Chantal BIENFAT,

M. Jean-François LE PERF,

Mme Dominique TALADUN

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Louis EUDIER